



Bulletin municipal n°510 Novembre 2020

Médecin de garde : ☎ 15 **Pompiers :** ☎ 18 **Gendarmerie :** ☎ 17 **Urgences :** ☎ 112

Pharmacies de garde : appeler le 32 37, du samedi 19h au lundi 9h, ainsi que les nuits de la semaine.

Secours catholique : ☎ 06.87.12.70.81 ou 06.78.50.69.18 **Secours populaire :** 02.98.44.80.43

A.D.M.R de l'Iroise : Espace Clos Nevez, route de Plouzané à Saint-Renan. ☎ : 02.98.32.60.04. Antenne de Ploudalmézeau ☎ : 02.98.48.06.90.

Service Eau et Assainissement : pour toute demande concernant l'eau et l'assainissement, merci de prendre contact avec le service de la CCPI au 02.98.84.39.40.

SNSM: Alain QUIVORON (06.59.38.54.84) ou Jean Jacques LE LANN (07.83.69.87.61) **Urgences Secours en mer :** ☎196

Conciliateur de justice : Mr Prietz. Permanence tous les jeudis après-midi sur rendez-vous à la mairie de Ploudalmézeau. ☎ 02.98.48.10.48.

R.A.I.L EMPLOI-SERVICES : Service aux particuliers et mise à disposition de personnel auprès des entreprises et collectivités. Rue du Léon 29830 PLOUDALMÉZEAU. ☎ 02.98.48.01.68 et contact@rail-emploi-services.fr

F.N.A.T.H.: (Association des accidentés de la vie) Permanences juridiques en mairie de Ploudalmézeau le 3^{ème} mardi du mois de 15h30 à 16h30.

Antenne CLIC à la CCPI : Services à la personne pour les plus de 60 ans. Mme Patricia BOTTA MINGANT au 02.98.84.94.86.

Permanence parlementaire du Député : Didier Le Gac, député de la 3^{ème} circonscription, du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi, 11 rue de Kerzouar, à Saint-Renan. Mr Le Gac : 02 98 33 02 20 ou par mail didier.legac@assemblee-nationale.fr

Service Social Maritime :
Madame BOTH assure des permanences, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche chaque 3^{ème} jeudi du mois à la mairie annexe de **Portsall** de 10h30 à 12h. Pour prendre rendez-vous et pour toute information, merci de contacter le bureau de Brest au 02.98.43.44.93.

Correspondants presse :
Ouest-France : Marie-Christine PELLEN au 06.81.77.14.85 et mcpellen.of@orange.fr
Télégramme : Jean-Yves TOURNELLEC 06.63.24.11.10 et jeanyvestournellec@bbox.fr

ANIMATIONS DE NOËL

Noël des enfants :

En raison de la pandémie, nous avons, avec regret, pris la décision d'annuler le spectacle et le goûter de Noël habituellement offerts aux enfants de la commune. Il nous a paru indispensable de réfléchir à des animations alternatives.

C'est pourquoi, l'équipe municipale et le CCAS invitent tous les enfants de la commune (de 0 à 12 ans) à faire un joli dessin pour le Père Noël, en indiquant au dos, les nom, prénom et adresse, et à le déposer **avant le lundi 14 décembre** dans la boîte aux lettres du Père Noël qui sera installée devant la mairie.

Nous donnons rendez-vous aux enfants avec leurs parents **le samedi 19 décembre, près de la salle communale, de 14h à 17h.** Il se pourrait que le Père Noël vienne à bord de son traîneau et qu'il ait quelques surprises dans sa hotte.

A cette occasion, des balades en calèche seront également proposées aux enfants dans la campagne lampaulaise, de 14h à 17h, au départ de la salle communale. Chaque promenade dure environ 20 minutes pour 4 enfants et 2 adultes.

ATTENTION : Inscription obligatoire en mairie : 02.98.48.11.28.

Le repas des aînés :

Le repas des aînés est reporté, nous serons très heureux de l'organiser au printemps si les conditions s'y prêtent. A l'occasion de Noël, pour marquer la fête comme il se doit, les lampaulais nés jusqu'en 1950 recevront "quelques douceurs" de la part du CCAS. Cette distribution peut se faire de deux manières :

- Lors de la **permanence** organisée par le CCAS le **Judi 17 décembre à la salle communale de 14h à 17h.**
- **Ou lors d'une visite à domicile**, en ayant préalablement appelé la mairie au 02 98 48 11 28.

Nous vous souhaitons une belle période de l'AVENT et une belle préparation des fêtes de NOËL !

BIBLIOTHEQUE

Nous avons le plaisir de vous informer que la bibliothèque reprend son fonctionnement en ouverture directe aux horaires habituels dans le respect des gestes barrières et de toutes les précautions sanitaires indispensables.

ETAT d'URGENCE SANITAIRE – COVID 19

Nous sommes entrés dans la première étape du déconfinement, avec l'ouverture de tous les commerces à partir du samedi 28 novembre. Cependant nous devons continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les services publics sont en activité. Le personnel administratif et technique ainsi que les élus sont au travail. Voici l'organisation mise en place pour les horaires de la mairie. **Téléphone mairie : 02.98.48.11.28**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE à partir de 02 novembre 2020 :

Accueil en ouverture libre :

Les lundi, mercredi vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Accueil sur rendez-vous :

Les lundi, mercredi vendredi de 13h30 à 16h30 et les mardi et jeudi de 9h à 12h30

Lors de premier confinement, nous avons instauré une veille et des contacts réguliers avec les habitants qui le souhaitent, dans l'accompagnement des besoins de la vie courante, courses... La démarche est toujours active et vous pouvez vous adresser à la mairie pour toute demande. Prenez soin de vous et prenez soin les uns des autres !

COUP DE POUCE NUMÉRIQUE

Plus que jamais, les outils numériques sont indispensables pour garder le contact avec ses proches, faire des démarches administratives, se cultiver... La mairie de Lampaul-Ploudalmézeau met en place un **service d'assistance informatique gratuit** à destination des Lampaulais éloignés du monde du numérique : conseil, prise en main des outils de communication informatiques, bureautique, aide à l'installation et à la configuration (ordinateurs, tablettes et téléphones Windows et Android) ... Dans le cadre des mesures de prévention sanitaire, les contacts téléphoniques seront privilégiés dans un premier temps. En cas de besoin, des rendez-vous en présentiel seront organisés dans le respect des gestes barrières. Contact : Mairie de Lampaul-Ploudalmézeau au 02.98.48.11.28.

TELETHON 2020

CHALLENGE TELETHON 2020 / CHACUN A PIED OU A VELO !

La page de collecte Challenge AFM-TELETHON 2020 à pied ou à vélo permet de faire un don sécurisé par internet : cliquer sur le lien suivant : <https://soutenir.afm-telethon.fr/challenge-telethon-2020-a-pied-ou-a-velo>, 66 % du don est déductible pour le contribuable. Sinon il est aussi possible de faire un don de préférence par chèque à l'ordre de l'AFM-TELETHON et de le déposer dans l'urne dédiée de chaque mairie partenaire, aux heures d'ouverture dès le 23/11, ou d'appeler le 36 37 par téléphone

Le Challenge-Défi 5000 km à pied ou à vélo invite à donner de notre énergie, en solidarité avec les personnes concernées par différentes maladies rares pour faire avancer la recherche vers la guérison. Le parrain du Challenge, Goulven Elegoët, et son épouse (marche et vélo d'appartement...) se sont engagés à couvrir 1000 km en un mois...

Plus de 50 autres personnes des communes du canton et du reste du monde marchent, courent, pédalent régulièrement dans le respect du confinement (pas de tarif pour ce Challenge) ...

Communiquons nos km parcourus chaque semaine (et photos) à Mr Conq : mikeal.konk@gmail.com ou Sms 06 74 77 64 80 ; voir infos et photos sur : <https://www.facebook.com/Challenge-Telethon-2020-Ensemble-%C3%A0-Pied-ou-%C3%A0-Velo-101131321783670>. Le compteur est à 3000 km parcourus et **1310 € collectés (au 22/11)**. **Bravo et MERCI à tous ! Continuons et donnons ! Relevons ensemble le challenge collectif A PIED OU A VELO au profit des personnes en situation de handicap pour la bonne cause du Téléthon !**

COUPON JEUNE

L'équipe municipale encourage **les jeunes de la commune âgés de 3 à 18 ans** à pratiquer une activité dans ou hors de la commune avec l'attribution d'un coupon jeune d'une valeur de 15 €. Pour en bénéficier, vous devez simplement présenter votre attestation d'adhésion du club choisi pour l'année 2020/2021 et un Relevé d'identité bancaire en mairie, afin que le versement se fasse directement sur votre compte. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 02.98.48.11.28.

Pour les jeunes de 18 ans, vous pouvez charger l'application pour profiter des avantages du **Pass Culture**.

MAIRIE

Courriel : lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr
Fax : 02.98.48.11.28. **Fax :** 02.98.48.19.32.

Site : www.lampaul-ploudalmezeau.fr

Tous les artisans, commerçants ou hébergeurs de Lampaul-Ploudalmézeau, souhaitant bénéficier d'un encart sur le site internet de la commune sont invités à se manifester auprès de la mairie au 02.98.48.11.28.

Nouveauté : « Facebook ». Pour connaître toutes les informations sur la commune, n'hésitez pas à venir consulter notre page Facebook : mairie de Lampaul-Ploudalmézeau.

ETAT CIVIL

Avis de naissance :

Léan, Adrien, Mathieu REVAULT, 44 route de la Plage, fils de Johann REVAULT et de Sophie MARTIN, né le 02 novembre 2020 à Brest

URBANISME

Avis favorable pour déclaration préalable :

- Mme GRAILLOT-LANNUZEL Marie-Claire, 35 Rte de Saint-Pabu, Création de 4 fenêtres de toit, le 3/11/2020.
- Mr PARISINI Stéphane, 24 bis Route du Bourg, Carport, le 12/11/2020.

Avis favorable pour permis de construire :

- Mr MARCOMBE Damien et Mme COZIEN Virginie, Mezou Lambaol, Maison d'habitation, le 30/10/2020.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous avez la possibilité de recevoir le bulletin municipal par mail. Merci de nous communiquer votre adresse internet au 02.98.48.11.28 ou par mail : lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr. Pour les personnes qui préfèrent un format papier, des exemplaires sont disponibles en mairie.

INFORMATIONS

MESSES :

Messes à Lampaul-Ploudalmezeau, **les samedis 28 novembre et 12 décembre à 18h.**

RECENSEMENT NATIONAL

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois suivants, à la mairie, munis de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **Merci de prendre rendez-vous au préalable.**

QUALITE DES EAUX :

Eau de consommation humaine : Prélèvement effectué le 03/11/2020 : eau d'alimentation conforme.

Eau de baignade : Prélèvement effectué le 14/09/2020 : eau de qualité moyenne.

ASSOCIATIONS LAMPAULAISES

FOYER RURAL

Section Fleur de l'Age

Dès que possible, L'association reprendra ses activités et lance un appel à des nouveaux adhérents pour venir nous rejoindre dans un bon esprit de convivialité et d'animations diverses.

Les adhérents doivent renouveler l'inscription, pour l'année 2021 auprès du bureau de l'association, soit 17,00 €. Il est souhaitable que ce règlement, par chèque, parvienne pour la mi-décembre afin que la fédération puisse éditer les cartes d'adhérents en début d'année. Comptant sur votre compréhension.

LE PETIT CAILLOU

Jardin du presbytère

Le petit caillou accompagne la municipalité dans le cadre de la valorisation du jardin du presbytère. La petite équipe de bénévoles engagés dans l'aventure ne demande qu'à s'étoffer... Intéressés par le projet ? RDV le lundi de 10h à 12h au jardin dès que les activités pourront reprendre.

Besoin de matériel : nous sommes à la recherche d'outils de jardinage, d'une brouette, de dalles gravillonnées ou pavés autobloquants, de bordures... Grand merci à vous si vous en trouviez dans vos remises en faisant du tri pendant le confinement !

Vendredi 22 janvier (18h30-21h) : Atelier cuisine ados-adultes « Recettes express »

Toujours pressé(e) et pourtant envie de bien manger ? Apprenez quelques recettes qui sauvent tout en étant saines et savoureuses... Adieu surgelés, bonjour recettes vite faites !

Sur inscription, 12 € adhérents, 16 € non adhérents.

ATTENTION : sous réserve de maintien.

Sapins de Noël en bois de palettes : Le petit caillou confectionne des sapins de Noël en bois de récup' (palettes), qui seront vendus aux alentours de 40,00 €. Un moyen de nous apporter votre soutien à la fin de cette année difficile... Au 1^{er} décembre, découvrez sur le site internet les modalités pour vous en procurer un !

Renseignements et inscriptions au 02 98 48 07 69 ou associationlepetitcaillou@gmail.com

Plus d'infos sur le site <http://lepetitcaillou.infini.fr>

BEVA E LAMBAOL

Noël 2020

Une boîte aux lettres réservée au Père Noël sera installée en compagnie des lutins début décembre au four à pain de la rue du Vourc'h. Tous les enfants (sans limitation d'âge...) qui le souhaitent peuvent venir glisser leur lettre à l'intention du Père Noël dans la boîte. Le Père Noël nous a indiqué qu'il répondra à tous les enfants pour toutes les lettres déposées avant le 20 décembre ! Surtout ne pas oublier de mettre son nom et son adresse.

Four à pain

Le four a été allumé **le samedi 21 novembre** dans le but de procéder à une chauffe d'entretien. Une fournée de pain a été faite à cette occasion. La prochaine chauffe aura lieu fin janvier début février. Les travaux de protection du dôme par une couverture en ardoise ont débuté.

Un oiseau d'une espèce particulière a décidé d'élire domicile sur le toit du four, nous vous invitons à venir le découvrir !

INFORMATIONS DIVERSES

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE :

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu **les 27 et 28 novembre 2020**. La banque alimentaire a besoin : de plats cuisinés en barquette (pas de congelés), des conserves, de l'huile, du café, du sucre de la farine, des produits de petits déjeuners, des produits d'hygiène corporel et des produits d'entretien. Merci pour votre générosité !

COMMUNIQUÉS CCPI

Soutenons nos commerçants... Je consomme local en Pays d'Iroise

En cette nouvelle période de confinement, le commerce de proximité est plus que jamais l'objet de toutes les attentions. Les élus du territoire expriment leur plein soutien à tous les commerçants qui ont été contraints de fermer leur établissement. Ils encouragent les habitants à consommer localement, au plus près de chez eux. De nombreuses entreprises s'organisent pour proposer leurs services sous différentes formes : drive, livraison à domicile, points relais, etc. La carte interactive lancée en mars dernier est réactivée : elle

recense tous les commerces en activité. Les habitants du territoire peuvent, en un clic, visualiser l'ensemble des services et achats disponibles pendant cette période sur le Pays d'Iroise et, en 2 clics, découvrir l'offre précise proposée dans les structures. Artisans, commerçants, n'hésitez pas à nous partager vos initiatives, nous les soutiendrons ! Contact : Service développement économique : 02 98 32 47 80 ou christelle.fily@ccpi.bzh

Office de Tourisme : 02 98 38 38 38 ou pauline@iroise-bretagne.bzh

Plus de tri, demandez un bac jaune plus grand !

Quelques conseils pour gagner de la place : aplatissez vos emballages sans les emboîter et sans les mettre en sac car ils ne pourront pas être séparés par matières au centre de tri. Si vous souhaitez un bac jaune plus grand, nous passerons le changer (sans augmentation du tarif de redevance), contactez le service déchets à dechets@ccpi.bzh ou au 02 98 84 41 13. MémoTri disponible en mairie ou à l'accueil de Pays d'Iroise Communauté.

Phare Saint-Mathieu

Visites de Noël (SOUS RESERVE)

Après avoir gravi les 163 marches, découvrez la lentille de Fresnel et un panorama exceptionnel à 360° sur la mer d'Iroise et ses îles. **Du 19 décembre au 3 janvier, de 14h à 18h30 – Fermé le 25/12 et le**

1^{er}/01. Tarifs : 3,50€ (+ de 12 ans), 1,50€ (de 6 à 11 ans), gratuit (- de 6 ans). Renseignements: 02 98 89 00 17 ou phare.saint-mathieu@ccpi.bzh

Promenade en calèche avec Babylone de Roulottes en Pays d'Iroise (SOUS RESERVE)

Découvrez le site de la pointe Saint-Mathieu avec Babylone et Laure grâce à des promenades en calèche.

Rendez-vous au pied du phare. Le 26 décembre, de 13h30 à 17h30, pour une promenade de 30mn. Tarifs : 5€ (+ de 12 ans), 2,5€ (de 3 à 11 ans), gratuit (- de 3 ans). Renseignements: 02 98 89 00 17 ou phare.saint-mathieu@ccpi.bzh

Maison de l'emploi : Recrutement maraîchage :

Découverte et visite de serres sur le Pays d'Iroise (sur inscription) : 15 décembre : Milizac-Guipronvel, 7 janvier : Guilers et le 19 janvier : Landunvez

CDD de 6 à 10 mois : démarrage entre janvier et mars 2021 jusqu'en août/septembre 2021. Récolte, effeuillage, taille. Du lundi au vendredi - 35h/semaine.

Lieux : Saint-Renan/Guilers/Plougonvelin/Milizac-Guipronvel/Landunvez/Lampaul-Plouarzel/Bohars

Débutant accepté h/f. Les serres ne sont pas desservies par les transports en commun. Espace de restauration, mutuelle, Smic. Renseignements Maison de l'Emploi 02 98 32 47 80 ou maison.emploi@ccpi.bzh

INFORMATION : INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par des drames liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Afin de donner au grand public des conseils lui permettant de mieux se protéger contre ce risque, le ministère chargé de la santé en lien avec ses partenaires contribue à la production de différents supports de communication et participe à des opérations de sensibilisation.

Consultez la page « [comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone](#) » du site internet de l'ARS de Bretagne).

EPICERIE SOLIDAIRE MOBILE

ROSALIE, L'EPICERIE SOLIDAIRE MOBILE : l'épicerie reprend son activité. L'association « la Société de Saint Vincent-de-Paul » permet aux petits budgets de réaliser leurs courses à faible coût. Une épicerie mobile est à votre disposition, **tous les mardis après-midi, de 13h à 14h30** à Lampaul-Ploudalmézeau près de la salle communale. L'inscription donne la possibilité de passer une fois par semaine dans l'une des villes visitées. Dossiers traités au cas par cas. **Tél** : 07 82 79 41 00 **Facebook** : Rosalie, l'épicerie mobile – SSVP.